

Objet : délib.2010.12 Lancement opération Conseil Municipal des enfants.doc

**L'an deux mille dix et le deux février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.
Date de convocation : 26 janvier 2010
Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné
GAULT, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,
Franck DENOLLY, Michel RODEL
Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane
MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite que le conseil municipal s'organise de manière à conduire une opération de mise en place d'un « conseil municipal des enfants ».

Monsieur le Maire rappelle les projets de développement de la commune et plus particulièrement ceux qui devraient aboutir, à l'issue de la révision du PLU en cours, à la mise en place d'un espace de jeux et de loisirs sur le terrain communal situé dans la partie basse du vallon, au centre village.

La mise en place de ce terrain de jeux et de loisirs se ferait en lieu et place de l'actuel bassin d'écroulement des eaux de ruissellement du lotissement de la source, bassin qui serait déplacé en contrebas de la zone dite de « 3 hectares », que la commune souhaite urbaniser.

Monsieur le Maire souligne le fait qu'il très important que les enfants soient associés à la vie du village en tant que citoyens et participent ainsi, au plus tôt, à la vie civique.

L'opération est à conduire dans les plus brefs délais avec l'objectif que ce Conseil Municipal des enfants soit une réalité avant le départ en vacances d'été, et puisse tenir ses premières réunions courant le dernier trimestre de cette année.

Monsieur le Maire souhaite charger Madame l'adjointe aux affaires sociales et scolaires de conduire cette opération.

Madame l'adjointe aux affaires sociales et scolaires rendra compte de l'avancement de cette opération et des éventuelles difficultés rencontrées à M le Maire, puis en municipalité et au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **Approuve le lancement de cette opération et le choix de Madame l'adjointe aux affaires sociales et scolaires pour la conduire.**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**